

Mais pourquoi ne traite-t-on pas les islamistes comme les pédophiles ?



Ils ont pourtant, les uns et les autres, de répugnantes addictions. Mais la loi française et les juges qui l'appliquent voient les choses autrement.

Avec Benoît
Rayski

La scène se déroule —elle s'est déroulée à plusieurs reprises— devant une école primaire de Stains. Deux hommes en djellaba blanche et légèrement barbus attendent la sortie de 11h30. L'heure à laquelle les enfants dont les parents veulent qu'ils mangent strictement halal rentrent chez eux pour une pause déjeuner. Après une rapide reconnaissance au faciès les deux hommes interpellent les gamins. Et d'une voix douce leurs vantent les mérites du djihad.

Le djihad en effet doit s'apprendre dès le plus jeune âge ! Les parents alertés ont prévenu la police. Les policiers sont venus et ont arrêté un des deux prédicateurs de haine. L'autre a pu prendre la fuite mais comme il est connu dans le quartier, il n'ira pas loin. Les deux islamistes passeront certainement devant un juge. Les mettra-t-il en examen ? Et si oui, pour quel motif ? Apologie de la haine ? Tentative de détournement de mineurs ?

Le plus vraisemblable est qu'ils seront libérés avec un avertissement du genre "attention on vous a à l'œil". Il y a en France d'autres prédateurs aussi nocifs que ces deux-là : les pédophiles. Ils sont répertoriés et fichés. Leurs ordinateurs et leurs connexions sont fréquemment surveillés. Ils ont interdiction de s'approcher des écoles, des gymnases et des colonies de vacances. Même s'il n'y a pas de passage à l'acte pouvant justifier leur inculpation ils sont régulièrement convoqués par les flics. On les harcèle. On leur rend la vie dure. C'est bien. Et sur internet il y a même des sites qui publient leurs photos. Légal ? Peut-être pas. Mais ça aussi c'est bien.

Pourquoi un islamiste qui se shoote avec des images de corps décapités serait-il traité différemment ? Pourquoi un allumé haineux qui boit les paroles d'un imam quelconque appelant à égorger les infidèles bénéficierait-il d'un traitement de faveur auquel n'ont pas le droit les pédophiles ? J'ai posé la question à un policier de mes amis. Sa réponse fut en deux temps. "D'abord parce que la loi établit un distinguo entre islamistes et pédophiles. Ensuite parce que c'est difficilement réalisable : les islamistes sont beaucoup plus nombreux que les pédophiles!".